

Le 10 février 2010

Lettre envoyée en recommandée AR :

Directeur de Publication de Leboncoin.fr.

Louis Echelard

Editions Aixois Multimédia

siège social ZI des Milles, Europarc de Pichaury,

Bâtiment D5, 1330, avenue Guilibert de la Lauzière,

BP 30460,

13592 Aix-en-Provence cedex 3.

ASSOCIATION DE DEFENSE DES CHIENS ET DES CHATS DE RACE

Siège social place de la mairie

07750 Désaignes

France.

le 20 janvier 2010

A l'attention de Monsieur Louis Echelard

Bonjour

Nous sommes une nouvelle association chargée de faire appliquer la législation quand à la rédaction et diffusion des petites annonces animalières.

Voici notre site internet:

<http://www.adccr.org/>

Je vous remets le texte de loi que je vous demande de bien lire:

V.-Toute publication d'une offre de cession de chats ou de chiens, quel que soit le support utilisé, doit mentionner le numéro d'identification prévu à l'article L. 324-11-2 du code du travail ou, si son auteur n'est pas soumis au respect des formalités prévues à l'article L. 324-10 du même code, mentionner soit le numéro d'identification de chaque animal, soit le numéro d'identification de la femelle ayant donné naissance aux animaux, ainsi que le nombre d'animaux de la portée pour les réservations des chiots de moins de 8 semaines, puisque c'est uniquement dans le cas des réservations que l'on donne le numéro de la chienne et le nombre de chiots de la portée.

Dans cette annonce doivent figurer également l'âge des animaux et l'existence ou l'absence d'inscription de ceux-ci à un livre généalogique reconnu par le ministre chargé de l'agriculture.

Modifié par LOI n°2008-582 du 20 juin 2008 - art. 11

Source : Legifrance.gouv.fr

L'existence ou l'absence du LOF-LOOF doit être visible dans le titre de l'annonce. si pas de LOF-LOOF le terme "de type" ou "d'apparence" doit être obligatoirement stipulé dans le titre de l'annonce.

Il serait bien que votre support respecte la loi dans le libellé des annonces, sinon il pourrait y avoir complicité par fournitures de moyens

Nous vous demandons à ce que vous vous engagiez à vous mettre en règle le plus rapidement possible sous peine des poursuites occasionnées à cet effet.

Bien cordialement

L'équipe ADCCR.